

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de décision modificative n°1 au budget 2018 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette décision modificative reste d'un impact budgétaire limité (+1,33 % en crédits de paiement, soit 20,53 M€), qui se traduit au travers d'engagements forts et structurants pour la Bretagne et la Région :

- d'une part, avec 18,4 M€ de crédits d'investissement nécessaires à l'accompagnement des projets de reprise des activités de la société Doux, qui s'appuient sur le développement d'un nouveau modèle pour la filière volaille ;
- d'autre part, avec 5 M€ programmés en faveur des éleveurs de cette filière pour moderniser les bâtiments d'élevage et d'accoupage.

Les autres modifications budgétaires visent à :

- permettre la transformation d'une avance remboursable en prise de participation dans le groupe agroalimentaire d'Aucy ;
- soutenir la modernisation des installations de la filière volaille à travers un « plan Volailles » ;
- abonder les crédits liés à la politique de la mer pour permettre de répondre à la montée en puissance des dossiers dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), et de répondre aux demandes d'investissements dans le secteur de la pêche ;
- accélérer le programme d'équipements de nettoyage dans les lycées ;
- inscrire les crédits sur les programmes ayant reçu un financement extérieur notamment en matière culturelle.

L'ajustement des recettes concerne principalement la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) pour - 3,1 M€ ; les IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) pour - 125 K€ ; un solde de FSE (Fonds social européen) sur l'ancienne programmation 2007-2013 pour 2,847 M€ ; ainsi que le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) pour 5,139 K€.

La reprise des résultats de l'exercice 2017 (36,494 M€) et la prise en compte des ajustements de recettes (- 15,964 M€) permettent l'inscription de dépenses supplémentaires totalement financées et une réduction du montant d'emprunt prévu au budget primitif 2018 (- 20,81 M€) dans le respect des grands équilibres financiers et de la trajectoire financière exigeante fixée par la collectivité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Si au final les ajustements proposés dans le cadre de la DM1 restent de portée limitée, le CESER souligne que plusieurs lignes d'importance illustrent la volonté du Conseil régional d'intervenir en soutien de l'économie et la réactivité démontrée pour sauvegarder l'activité dans le secteur de l'agro-alimentaire, face à des situations compromises.

Le CESER approuve ainsi le soutien apporté à l'évolution de la filière volailles au travers d'une intervention permettant la reprise du groupe Doux, via une entrée dans le capital de la structure Yer Breizh créée à cette fin (à hauteur de 5 % initialement, soit 300 K€, avec un représentant au Comité stratégique).

Il prend acte ensuite avec intérêt du nouveau « plan Volailles » s'adressant aux éleveurs, plan visant à améliorer les installations, et à reconquérir des parts de marché en volaille fraîche, pour sécuriser l'avenir de la filière et préserver l'emploi.

Au travers de ce plan, le CESER voit le changement de modèle économique proposé, lequel, s'il comporte des atouts indéniables, s'accompagne aussi logiquement d'interrogations sur les conditions de son déroulement (éco-socio-conditionnalité des aides, contenu précis du « plan Volailles »).

Par ailleurs, le CESER relève la transformation en prise de participation d'une avance remboursable dont a précédemment bénéficié la société d'Aucy, ceci devant contribuer à mener à bien le projet d'union (en 2018) puis de fusion (à l'horizon 2021) avec la coopérative Triskalia.

Face à ce nouveau type d'intervention, le CESER souhaite être régulièrement informé de l'évolution des entreprises concernées, et de la part que prendra la Région dans leur capital, avec la représentation qu'elle entend assurer ou non dans la gouvernance. Pour mémoire, rappelons que ces interventions connaissent plusieurs limites contenues dans la loi NOTRe, à savoir :

- pour une même société commerciale, un plafond fixé à 1 % des recettes réelles de fonctionnement de la Région, avec un maximum de 33 % du capital, assorti d'une deuxième mesure limitant à 50 % la part du capital pouvant être détenue par des personnes publiques ;
- globalement, un montant du portefeuille de participations n'excédant pas 5 % des recettes réelles de fonctionnement de la Région (celles-ci atteignant 1,252 Md€ fin 2017).

Au-delà des situations décrites ci-dessus, le CESER approuve les autres choix budgétaires réalisés en vue de soutenir plusieurs programmes, ainsi que la diminution de l'autorisation d'emprunt à hauteur de 20,81 M€.

Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Bernard LAURANS au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »,
de Cécile MARTIN au nom de la Commission « Economie et innovation »,
de Françoise BOUJARD au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »,
de Marie-Anne CHAPDELAINE au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. *Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques*

Suite à la contreperformance du réseau WIMAX du département des Côtes d'Armor, les négociations pour sortir du contrat de délégation de service public laissent présager d'une indemnité de rupture de contrat de 11 M€. Dans ce contexte, il semble pertinent au Conseil régional d'accompagner cette transition par une aide régionale de 2 M€ en échange d'un engagement, par le repreneur du réseau, à ne pas concurrencer le réseau d'initiative publique de Bretagne très haut débit (BTHD).

1.2. *Œuvrer pour l'inclusion numérique*

Le Conseil régional rappelle les objectifs du Visa Internet Bretagne et propose d'abonder de 150 000 € l'autorisation d'engagement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la subvention apportée au Conseil départemental des Côtes d'Armor pour l'accompagner dans la sortie de sa délégation de service public concernant son réseau haut débit WIMAX. Le CESER souligne la solidarité du Conseil régional vis-à-vis du Conseil départemental ; il rappelle également l'intérêt et la pertinence d'un réseau régional cohérent de très haut débit, tel que porté par Mégalis et construit en concertation avec l'ensemble des collectivités bretonnes.

Concernant l'inclusion numérique, la demande d'augmentation de l'autorisation d'engagement de 150 000 € en complément des 1 794 000 € ouverts au budget ne précise pas comment cette somme sera utilisée ; le rapport se contentant de décrire les objectifs des visas Internet. Si le CESER salue ce dispositif qui permet de lutter contre la fracture numérique, il déplore qu'aucune précision ne soit apportée sur le montant alloué à un tel dispositif, et qu'aucun objectif, ni qualitatif (niveau de compétence atteint), ni quantitatif (nombre de personne ayant eu un visa, répartition géographique des personnes formées et maillage des structures dispensant le Visa) ne soit mentionné.

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de Olivier CAPY
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional souhaite soutenir la restructuration de la filière avicole notamment au moyen d'une prise de participation dans le capital d'une société commerciale Yer Breizh, entité qui regroupera l'ensemble de ce qui est appelé, de manière simplifiée, « l'amont Doux ».

Est par ailleurs proposée la transformation de l'avance remboursable octroyée en 2016 à la société d'Aucy en prise de participation. Cette intervention, neutre financièrement car d'Aucy rembourse de manière simultanée l'avance qui lui a été accordée, permettrait de générer un effet-levier vis-à-vis des banques dont le soutien est essentiel à la coopérative.

Des soutiens plus « classiques » aux investissements vont être réalisés sur l'ensemble des outils de production repris, ou à construire dans le cas du site Châteaulin 2 de LDC, pour permettre à ces sites d'être au plus haut en termes de compétitivité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La compétitivité de l'économie bretonne est entendue comme la capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans

un environnement de qualité. Elle s'apprécie par son aptitude à maintenir et à attirer les activités et à faire face à la concurrence.

Ainsi, les dispositifs proposés par le Conseil régional doivent aider les entreprises concernées à intégrer dans leur développement les préoccupations sociales et environnementales, pour s'orienter vers des activités à plus forte valeur ajoutée, s'approprier de nouvelles technologies, et acquérir de nouvelles compétences. C'est pourquoi, tout en soutenant le principe des interventions proposées par le Conseil régional, le CESER souhaite disposer de précisions sur l'éco-socio-conditionnalité de ces interventions, sur les modalités envisagées de répartition des risques et des profits entre les différents partenaires, etc.

207 – Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Pierre LECHVIEN
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de l'amélioration de la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires, le Conseil régional souhaite mettre en place un « plan Volailles » permettant de soutenir le renouveau de cette filière dans le contexte post-Doux. Ce plan serait constitué de leviers de financements et de subventions, en vue de favoriser les investissements des éleveurs. Pour ce faire, le Président du Conseil régional propose d'abonder de 5 M€ le programme 207.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La volonté affirmée du Conseil régional de mettre en place un « plan Volailles » est une bonne nouvelle. La filière volailles bretonne a toujours cherché à répondre à tous les marchés, intérieurs et export. L'évolution du contexte pousse aujourd'hui la filière à enclencher une reconquête du marché domestique, tout en restant positionnée sur le marché du grand export. Pour répondre aux exigences nécessaires à la réussite de ce projet stratégique, des investissements importants dans les élevages vont être nécessaires. Dès lors, le soutien financier de la Région est essentiel. Le plan de compétitivité et de modernisation (PCAEA) existant ne sera en effet pas suffisant pour répondre à la demande. Les élevages de volailles exigent des montants d'investissements élevés, que ne pouvait déjà pas satisfaire le PCAEA, au vu du montant maximal de 30 000 € d'aides. Le « plan Volailles » devra donc prévoir des accompagnements à la hauteur des besoins et enjeux, enjeux qu'il devra définir.

208 – Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de Olivier LE NEZET et David RIOU
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les propositions de modifications au budget 2018 sur ce programme concernent les actions suivantes :

- Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral ;
- Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime ;
- Moderniser et adapter la flotte de pêche ;

- Moderniser et adapter les entreprises aquacoles ;
- Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation ;
- Favoriser la performance économique et technique de la place portuaire.

Le Président du Conseil régional propose :

- D'abonder de 3 040 000 € l'autorisation de programme de 6 198 625 € ouverte au budget ;
- D'abonder de 350 000 € l'autorisation d'engagement de 2 557 000 € ouverte au budget ;
- D'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 1 000 000 € ;
- D'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 250 000 € au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER acte la proposition d'augmentation des crédits (1,25 M€) pour ce programme. Il tient à rappeler que dans son avis sur le BP 2018, il s'était inquiété de la baisse significative du budget par rapport à l'année 2017 sur le chapitre « Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer », s'élevant à plus de 11 M€ au total pour les programmes 208 et 209.

Concernant l'accompagnement des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime, le CESER invitait dans sa dernière étude « *La Bretagne et la mer à l'horizon 2040* » à passer de la stratégie aux actions pour engager concrètement la transition maritime de la Bretagne. L'adoption à cette même session de la « *Feuille de route Mer-Littoral de la Région Bretagne 2018-2022* », sur laquelle le CESER a déjà eu l'occasion de se prononcer en février 2018, marque une étape importante, qui vient formaliser la contribution du Conseil régional au plan d'actions de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral. En complément, l'accueil à Brest de la quatorzième édition des Assises de l'économie de la mer confirme la volonté du Conseil régional de faire de la mer l'un des piliers de son développement et de promouvoir au niveau national la vocation maritime et littorale de la Bretagne. Le CESER appelle le Conseil régional à poursuivre son engagement au sein de la Conférence régionale pour la mer et le littoral, pour une adoption rapide de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral.

Le CESER prend acte de l'extension de l'utilisation de Litto 3D, outil dont il a déjà souligné l'intérêt dans ses travaux sur les risques littoraux conduits avec les CESER de l'Atlantique.

En ce qui concerne l'action « Moderniser et adapter la flotte de pêche », l'amélioration des conditions de sécurité à bord contribuera à la qualité et à l'attractivité des emplois. L'innovation et l'expérimentation en matière d'équipements pour le navire ou d'équipements individuels de sécurité sont donc à encourager.

Le CESER partage également les autres propositions d'abondement liées à la modernisation et à l'adaptation des entreprises aquacoles, de mareyage et de transformation, à la performance économique et technique de la place portuaire, et en particulier celles liées au cofinancement des investissements soutenus par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), pour ne pas ajouter aux difficultés déjà rencontrées dans la mise en œuvre du programme.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et David COCAULT
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la démarche d'amélioration des conditions de travail pour les agents techniques régionaux en lycées, depuis 2017, la méthode de lavage par pré-imprégnation fait l'objet d'une généralisation progressive. Cette méthode, qui réduit les sollicitations du corps et l'exposition aux produits, s'inscrit dans une gestion plus durable en limitant les quantités d'eau et de produits chimiques nécessaires à l'entretien des espaces. Plus de 1 500 agents polyvalents sont à terme concernés.

Le déploiement sur site des chariots ergonomiques est bien accueilli mais nécessite du temps. La modification des pratiques professionnelles exige une conduite du changement prudente, laissant un temps d'adaptation aux équipes. Une accélération de la cadence de déploiement des chariots pourrait donc compromettre la réussite du projet.

Toutefois, un effort de renouvellement plus rapide des matériels mécaniques de dépoussiérage et de lavage des sols permet à court terme de soutenir les équipes et d'améliorer rapidement leurs conditions de travail. Les crédits inscrits au budget primitif n'envisageaient pas cet effort d'équipement immédiat dans l'intérêt des agents travaillant en lycée.

Il est donc proposé une accélération du déploiement des équipements mécaniques dans les lycées qui se traduit par un besoin de 1,1 M€ en autorisation de programme. Quant aux crédits de paiement supplémentaires pour financer ce projet en 2018, ils sont évalués à 700 k€.

Ainsi, 51 lycées pourront être totalement équipés en matériel de nettoyage mécanisé à la fin de l'année 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER acte la volonté du Conseil régional de réussir, par une politique du changement des pratiques professionnelles prudente, le déploiement et la généralisation à terme de la méthode de lavage par imprégnation au bénéfice des agents (amélioration des conditions de travail) et de l'environnement (réduction de la consommation en eau et réduction de l'usage de produits chimiques). Il est à noter cependant que le Conseil régional ne se fixe pas de calendrier prévisionnel de fin de généralisation.

Le CESER acte également que le Conseil régional souhaite abonder le budget 306 initialement prévu afin de financer le renouvellement « immédiat » des matériels mécaniques de dépoussiérage et de lavage au bénéfice des conditions de travail des agents techniques.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- que le renouvellement des matériels mécaniques de dépoussiérage et de lavage, objet du présent abondement budgétaire, soit rapidement réalisé ;

- que la généralisation de la méthode de lavage par pré-imprégnation, objectif premier du Conseil régional, soit réalisée dans un délai raisonnable dont le CESER souhaite connaître le terme.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la deuxième année de mise en œuvre de la convention triennale signée le 22 mai 2017 entre la Région Bretagne, le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV) et l'État (DRAC Bretagne), afin de soutenir et développer les musiques actuelles et les variétés, deux recettes nouvelles sont mobilisables : DRAC (30 000 €) et CNV (80 000 €).

Le Président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 110 000 € l'autorisation d'engagement de 16 000 000 € ouverte au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 110 000 € au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les sommes en jeu restant modestes au regard du budget global du programme 601 (0,7 % des autorisations d'engagement), ces modifications n'appellent pas d'observations particulières.

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la convention de coopération entre le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), l'État, le Département des Côtes d'Armor et la Région Bretagne (2017/2019) et de la convention d'application 2017, deux sources de recettes nouvelles sont mobilisables. Elles concernent le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle et le Soutien aux mutualisations de programmes entre diffuseurs audiovisuels. Les recettes nouvelles du CNC sont réparties comme suit : 30 000 € en autorisation d'engagement et 70 000 € en autorisation de programme.

La SACEM, la Région Bretagne et Rennes Métropole se sont associées pour mettre en place un soutien mutualisé à la création de musique originale de film. Deux recettes nouvelles de 10 000 € chacune

correspondent aux contributions de la SACEM et de Rennes Métropole, soit 20 000 € en autorisation de programme.

Le Président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 90 000 € l'autorisation de programme (AP) de 3 780 000 € ouverte au budget ;
- d'abonder de 30 000 € l'autorisation d'engagement (AE) de 4 800 000 € ouverte au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 90 000 € au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 30 000 € au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les sommes en jeu restant modestes au regard du budget global du programme 602 (2,4 % des AP et 0,6 % des AE), ces modifications n'appellent pas d'observations particulières.

AUTRES DEPENSES

9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du Contrat d'objectif pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire (CODREC), un ajustement des effectifs est nécessaire, conduisant à identifier un support budgétaire dédié. Ce support budgétaire est financé par l'ADEME dans le cadre de ce contrat. Un ajustement des crédits du programme sera proposé, le cas échéant, en décision modificative n°2 au vu des consommations effectives du programme. Il est donc proposé d'adapter le tableau des emplois en conséquence.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Considérant qu'il s'agit ici simplement d'une adaptation du tableau des emplois, sans conséquence budgétaire pour la Région dans l'immédiat, le CESER ne formule pas de remarque particulière sur cette disposition.

9020 – Ressources et expertises

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lors de sa session d'octobre 2017, le Conseil régional a défini le cadre général de la politique qu'il entendait conduire en termes de prise de participation dans des sociétés commerciales. Cette nouvelle modalité d'intervention doit répondre à des exigences législatives et réglementaires. C'est dans ce cadre que la Région doit mobiliser des prestataires indépendants, qui ont notamment pour mission de garantir la qualité technique et financière des prises de participations envisagées et démontrer leur caractère avisé, en particulier au regard du droit européen.

Si à ce jour deux dossiers de prise de participation directe sont identifiés (prise de participation dans la société Yer Breizh pour la reprise partielle des activités de Doux, et transformation en prise de participation de l'avance remboursable consentie en 2016 à d'Aucy), d'autres opportunités pourront apparaître d'ici la fin de l'année.

Aussi, afin de compléter les crédits d'expertise juridique et financière mis à disposition du programme, le Président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 500 000 € l'autorisation d'engagement de 1 225 000 € ouverte au budget sur le chapitre 930 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 200 000 € au budget sur le chapitre 930.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient la volonté de renforcer les moyens alloués à l'expertise juridique et financière, pour sécuriser les éventuelles interventions au capital des entreprises que le Conseil régional pourrait encore envisager en 2018.

9023 – Mouvements financiers divers

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport « Mouvements financiers divers » regroupe d'abord diverses inscriptions de crédits ne figurant au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni au titre des autres programmes de moyens. Il présente également les mouvements d'ordre comptable, sans incidence sur l'équilibre global du budget. Enfin, il peut contenir des propositions de nature financière, mais qui n'ont pas dans l'immédiat d'incidence budgétaire.

Le Président du Conseil régional propose :

- s'agissant de la provision pour gestion de dette et de trésorerie et en complément des restes à réaliser de l'exercice 2017, d'inscrire un crédit de 100 M€ en recettes et en dépenses au chapitre 923 ;
- de prendre acte de l'information relative à l'évaluation des stocks d'autorisation de programme (AP) et d'autorisation d'engagement (AE) restant à mandater, soit 630 M€ en autorisations de programme et 419 M€ en autorisations d'engagement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve l'augmentation de la provision pour gestion de la dette, destinée à répondre à d'éventuelles variations de l'amplitude de trésorerie et à gérer les encours en fonction des opportunités de réaménagement. Année après année, il a pu apprécier la qualité de la gestion ainsi assurée.

Par ailleurs, l'information concernant l'évaluation des stocks d'autorisations de programme et d'engagement restant à mandater ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Projet de décision modificative n°1 au budget 2018

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 96

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 7

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO),
Pierrick SIMON (FO), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Nadine HOURMANT Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Notre intervention portera sur la filière avicole, le dossier du Groupe DOUX, en qualité de DSC FO, j'y suis impliquée.

Le Groupe DOUX a été liquidé avec le rendu du libéré du Tribunal de Commerce de Rennes le 18 mai 2018

La situation économique :

L'intervention de la région Bretagne est d'aller vers un changement de modèle économique, à la reconquête de la filière avicole française, et une prise en compte de la demande des consommateurs.

Pour information une volaille sur deux est importée en France.

Les collectivités doivent s'interroger sur l'origine des aliments et remettre dans l'assiette de nos enfants, de nos aînés des productions origines France, des invitations appuyées doivent être effectués en ce sens, l'avenir de nos emplois, de notre territoire est l'enjeu posé.

Tout financement public (à savoir nos impôts) doit entraîner les contres parties tant pour notre sécurité économique et d'emplois, que pour les questions sanitaires et de développement durable.

Le Groupe DOUX a bénéficié d'aides européennes depuis des décennies sans contrôle et sans contreparties.

La reprise portée par le consortium LDC-Groupe ALMUNAJEM va voir la construction d'un nouvel abattoir sur Châteaulin en 2020 et le maintien de l'activité d'abattage de volailles pour l'export pour une durée limitée.

Une nouvelle société YER BREIZH a été créée pour regrouper la partie Amont du Groupe DOUX avec les différents acteurs de la volaille (ALMUNAJEM, LDC, TERRENA, TRISKALIA, Région Bretagne pour 5% du capital) pour une durée de 30 mois.

Pas d'aides de la région Bretagne sans contrepartie :

- maintien sur l'activité sur le territoire breton ;
- mise en place de formation qualifiante pour les salariés.

La situation sociale :

Le Groupe DOUX employait en 2000, 13 000 salariés, en 2018 : 1 187 salariés en CDI.

Des licenciements sont inévitables, contrairement à ce qui a été annoncé : « Plus de postes à pourvoir, que de salariés licenciés ». Ce n'est pas la réalité et le vécu des salariés du Groupe DOUX (problème de qualification, de mobilité, situation familiale...).

Les dispenses d'activité ont été faite, et chaque salarié a une réaction différente. Mais après 20 ans

d'ancienneté dans le Groupe DOUX, difficile d'accepter un licenciement. Certains salariés ont un grand besoin d'accompagnement psychologique et une bienveillance des représentants du personnel afin d'éviter un acte ultime pour eux.

Mes propos seront également pour les aviculteurs du Groupe DOUX qui connaissent également une situation économique et sociale difficile avec un endettement sur les biens personnels. Un gâchis dénoncé par le syndicat FO depuis des années sur le plan économique et social.

Nous apprécions que le soutien au groupe ait fait l'objet d'une décision régionale, mais néanmoins les membres de la délégation FO, ne sont pas législateurs, nous nous abstenons sur la modification n°1 du budget 2018.



Intervention de Didier LUCAS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Par accord entre la FRSEA et le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Dans le cadre de l'amélioration de la performance des exploitations agricoles et filières de production alimentaires, la Région propose une modification budgétaire, afin de mettre en place un « plan volailles » visant à soutenir le renouveau de cette filière dans le contexte post Doux.

Il a beaucoup été question dans les médias du soutien aux repreneurs de Doux, LDC et Al Munajem, qui se traduira notamment par une aide financière à la construction d'une nouvelle usine orientée vers la production de viande fraîche pour le marché intérieur.

Cet accompagnement est essentiel pour la filière, mais ne suffit pas. Il faut par ailleurs assurer la poursuite de la production de volailles par les éleveurs et son adaptation aux évolutions de la demande. La création de la société Yer Breizh vise ainsi à reprendre les contrats avec les éleveurs. Mais, le maintien de l'activité et sa réorientation partielle vers le marché intérieur nécessite également des investissements importants dans les élevages. Tout comme l'usine actuelle de Châteaulin n'est pas adaptée pour les poulets nécessaires à satisfaire la demande de notre marché domestique, les élevages qui faisaient du poulet pour l'export ont besoin de moyens pour s'adapter pour élever des poulets plus lourds. Dès lors, la volonté du Conseil régional de mettre en place un plan « volailles » doit se traduire par un renforcement du plan de modernisation et d'adaptation des exploitations agricoles en faveur de la filière volailles :

- En priorisant, avec les nouveaux fonds débloqués, des aides à l'investissement en faveur des éleveurs de volailles devant répondre aux nouvelles exigences ;
- En relevant le plafond d'aide de 30 000 à 60 000 euros, afin que le levier d'accompagnement soit réellement intéressant et que les investissements des producteurs ne les mettent pas en difficultés économiques pour l'avenir.

En attendant la mise en production pour la nouvelle usine, la période transitoire risque d'être délicate pour les éleveurs. Certes, la poursuite de l'activité export, via Al Munajem, est une solution pour limiter les impacts négatifs. Mais, la production pour l'export sera moins importante qu'avant et va donc impliquer des « vides » chez beaucoup d'éleveurs, qui ne pourront retrouver une production normale qu'après plusieurs mois. Un dispositif de soutien est dès lors nécessaire pour permettre de passer cette transition et que les élevages nécessaires à la production de demain, à la fois pour l'export et pour le marché intérieur, ne ferment pas.

Au-delà de cette question d'aides financières, des décisions importantes vont se prendre pour l'avenir de la filière volailles toute entière. Cela ne concerne pas que les anciens éleveurs Doux. Si les représentants des éleveurs sont satisfaits qu'une solution « française » de reprise de Doux ait été trouvée, ils souhaitent que la stratégie liée à cette reprise ne se fasse pas en dehors de la réflexion filière, mais au contraire plus globalement et dans un esprit de solidarité et de co-construction. Le CRAVI (Comité régional de l'aviculture) et GIVC (Groupe inter-volailles chair de Bretagne) sont des interlocuteurs qu'il faut absolument associer aux décisions.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Thierry LEMETAYER Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La loi NOTRe offre dorénavant la possibilité aux régions d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. C'est dans ce contexte que la Région Bretagne a décidé de prendre des participations minoritaires dans la structure Yer Breizh, société issue du plan de reprise du groupe Doux, ainsi que dans le groupe alimentaire d'Aucy au travers de la transformation d'une avance remboursable.

Tout d'abord, la CFDT tient à saluer ces initiatives. Dans une situation particulièrement difficile, la Région Bretagne répond présent, ce qui doit permettre de sauver plusieurs centaines d'emplois, directs et indirects. Cette implication contribuera également au maintien des centres de décision en Bretagne.

Il n'en demeure pas moins que ces prises de participations ne sont pas sans soulever des interrogations.

- Premièrement, quels sont les critères qui vont déterminer les choix d'investissement à l'avenir ?
- Au-delà des volets économiques et sociaux de ces premiers dossiers, vient l'aspect concurrentiel avec l'ensemble des entreprises de l'agroalimentaire présentes sur notre territoire : comment est intégrée cette donnée ?
- D'autres entreprises connaissent des difficultés. Pourquoi investir dans celle-ci et pas dans telle autre ? Parmi les critères retenus, Il serait pertinent de prendre en compte les aspects liés à l'aménagement du territoire ainsi que le maintien de leurs centres de décision.
- Deuxièmement, quelles temporalités pour ces participations ? La Région entend-elle rester durablement dans le capital ou préférera-t-elle en sortir plus rapidement ?
- Des critères de rentabilité seront-ils introduits pour déterminer ces sorties ? La Région entend-elle faire mentir l'adage « les profits sont privés et les pertes publiques » ?
- Troisièmement, l'avenir de ces sociétés ? Comment et jusqu'où la Région entend-elle peser sur les choix stratégiques de ces entreprises ? Une montée en gamme est clairement nécessaire car elle seule permet d'échapper au piège d'une concurrence basée uniquement sur les prix et donc les coûts. Ces choix vont-ils prendre en compte le développement durable et ses 3 piliers (écologique, social et économique) ? Il s'agit bien de poser la question des conditions de prises de participation.

Ces quelques questions montrent l'ampleur des interrogations que soulèvent ces nouvelles prérogatives. Ces prises de capital doivent se faire dans la plus grande transparence, pour l'ensemble des acteurs des filières bretonnes et du CESER bien sûr. A ce titre, la CFDT considère que cet engagement doit s'appuyer sur les réflexions prospectives construites avec les représentants des organisations syndicales et patronales représentatives dans les branches et filières, auxquels sont associés ceux des collectivités territoriales.

D'autres Régions d'Europe occupent depuis bien longtemps ce terrain, non sans succès. On pense aux länder allemands qui ont, il est vrai, des moyens bien plus conséquents.

Gageons qu'au travers de ces participations, la Région Bretagne saura ancrer sur notre territoire une économie de la qualité intégrant la formation, l'innovation, la montée en gamme qui constituent les conditions incontournables de l'emploi durable.



Intervention de Marie-Pascale DELEUME Association Eau et Rivières de Bretagne

L'implication de la Région dans l'issue du dossier DOUX peut être considérée comme une solution mais demande des éclaircissements : la Région annonce un « plan volaille » mais n'en donne pas les contours. Or à l'heure des engagements dans la Breizh COP, les enjeux de transition climatique et écologiques doivent être pleinement pris en considération dans ce futur plan.

Nous pouvons légitimement nous poser des questions quand la Région rentre au capital de Ker Breizh qui inclura les ateliers de producteurs et l'unité d'alimentation : quelles éco-conditionalités quand on sait l'importance de l'importation de soja OGM en Bretagne pour ces ateliers, seront-ils encore « hors sol » et comme « uberisés » ? Nous demandons à ce que ces éléments soient précisés et espérons que la volonté de développer une filière volaille pour l'alimentation locale soit une filière sans OGM, avec des ateliers non concentrés sur un petit territoire notamment sur un bassin versant fragile. Ils devront contribuer à une réduction de pression azotée et phosphatée, respectant aussi pleinement les riverains et les autres usages du territoire. Il faut agir pour une refonte globale de la filière, afin qu'elle soit durable pour tous les acteurs.

Nous tenons à faire remarquer que l'on apprécie l'aide qui devrait être apportée à la filière des apiculteurs, tout en souhaitant que la Région appuie justement la sortie des pesticides dangereux.



Intervention de David COCAULT Union régionale Solidaires de Bretagne

Programmes 204 et 207

Afin de sauver la société DOUX, la Région Bretagne s'engage financièrement pour, comme l'a signifié son président, la « transformation du modèle » de la filière avicole bretonne. Car selon M. Chesnais-Girard, « les consommateurs n'ont plus des attentes mais des exigences. Ils achètent bien plus qu'un produit alimentaire, ils achètent des pratiques, un territoire, une authenticité, une proximité, de la qualité, de la traçabilité. Ce nouveau projet s'inscrit pleinement dans cette mutation. », et d'affirmer – ni plus ni moins - que : « La Bretagne a vocation à être leader du nouveau monde de l'alimentation qui se dessine ».

Le groupe DOUX qui a largement bénéficié des subsides européens, nationaux et régionaux avec chantage à l'emploi, le tout pour un résultat négatif, est effectivement le modèle a dépassé pour le bénéfice de la Bretagne et des Breton-nes. On est donc tenter de saluer les propos de M. Chesnais-Girard disant qu'il veut un autre modèle de production, mais c'est déjà trop tard pour les abeilles bretonnes, et autres insectes.

Et puis cela ne coûte rien au final de dire qu'on encourage un autre modèle si, dans le même temps, on importe de pays aux normes radicalement différentes aux nôtres ! L'Union syndicale régionale Solidaires tient, à cette occasion, a attiré l'attention de la Région Bretagne et du CESER sur les dangers que représente l'accord UE – Mercosur (bloc commercial comprenant Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) dont les négociations touchent à leurs fins.

Les importations européennes de produits agroalimentaires en provenance des pays du Mercosur devraient augmenter, avec les quotas de viande de bœuf, de volailles et de sucre acceptés par l'UE dans cet accord. Cela aurait de graves conséquences, non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour l'environnement, les consommateurs et les droits humains.

L'expansion des élevages intensifs aggraverait par exemple la déforestation, l'impact sur le climat et la contamination des nappes phréatiques, tandis que les violations des normes internationales du travail, répandues notamment dans les plantations de canne à sucre et de soja, pourraient s'accroître.

L'accord UE-Mercosur ne garantit pas du tout le respect du principe de précaution, mis à l'écart alors qu'il est fondamental en Europe pour la sécurité sanitaire des aliments et la protection de notre santé. Cet accord risque également de compromettre les choix démocratiques concernant ce que nous acceptons ou non dans nos assiettes (OGM, résidus de pesticides, etc).

Cet accord présente les mêmes menaces que celles dénoncées sur le TAFTA et le CETA, avec y compris une remise en cause de nos principes démocratiques. Les ministres du Commerce de l'Union européenne viennent même, le 22 mai dernier, de valider une nouvelle approche dans la conclusion des futurs accords commerciaux de l'Union permettant de se passer, selon les cas, de leur ratification par les parlements nationaux.

L'Union européenne continue donc à négocier des accords de libre-échange en toute opacité bafouant à la fois les intérêts des agriculteurs, des salariés, des consommateurs, des citoyens et de notre bien commun, l'environnement. Dans le même temps, nous ne pouvons que regretter que la Loi Agriculture et Alimentation va s'avérer incapable de répondre à l'objectif d'une alimentation saine et durable.

Le constat est, comme toujours, que les intérêts commerciaux et économiques passent avant les préoccupations des citoyen-nes. Selon l'Union syndicale régionale Solidaires, en conformité avec les orientations de développement durable que nous défendons, la Région Bretagne et le CESER doivent initier un débat régional citoyen et également exiger l'ouverture d'un débat européen démocratique sur l'ensemble des accords commerciaux dits de nouvelle génération.



Intervention d'Emmanuel THAUNIER Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Par cette décision modificative, le Conseil régional de Bretagne inaugure, si l'on peut dire, un nouvel outil d'intervention au service du développement économique permis par l'adoption de la Loi NOTRe en 2015 : la prise de participation au sein de sociétés commerciales.

Les acteurs économiques du collège 1 se satisfont du soutien accordé aux entreprises d'Aucy et Yer Breizh aux côtés d'acteurs privés. Le nombre d'emplois directs et induits de la filière agro-alimentaire en Bretagne et son impact territorial légitiment a priori un soutien public lorsque celui-ci est possible. Cette intervention est en outre en cohérence avec l'esquisse de doctrine produite par la Région en octobre dernier, celle-ci n'excluant pas, je cite *« d'avoir une approche défensive permettant d'accompagner des entreprises en difficultés le temps qu'elles se redressent. »*.

Pour autant, ces prises de participation amènent également leur lot d'interrogations et d'inquiétudes. Et certaines d'entre elles ont déjà été exprimées dans notre Assemblée. Quelle est l'origine de la demande d'entrée au capital ? Quelle durée de présence de la Région Bretagne dans le capital de ses entreprises ? Quel retour sur investissement doit être envisagé par la Région ?

Devenir actionnaire pour sauvegarder une filière économique est une chose. Envisager une Région-actionnaire impliquée dans l'opérationnel de l'entreprise en est une autre.

Il est à nos yeux essentiel que la Région communique davantage sur l'ensemble des critères utilisés pour sa prise de décision. Nous restons convaincus que la conduite de sociétés commerciales reste de la responsabilité des chefs d'entreprises et de leur actionariat privé. Le soutien public, au bénéfice de l'emploi et des territoires, se doit d'être limité dans le temps, encadré dans la prise de décision et réalisé en toute transparence.



Intervention de Stéphane CREACH Comité régional CGT de Bretagne

Le CESER note que le contenu de cette première décision modificative au budget 2018 ne relève pas tant sur sa portée financière que sa portée « politique » comme le précise l'avis, ce que la CGT partage.

Dans une logique perpétuelle « moderne » de financiarisation de tout, il n'est donc pas inutile de vérifier que « changer de modèle » n'est pas synonyme forcément de ruine financière et tant pis pour les tenants du capital.

Quoique, dans ce changement de modèle, dans le cadre de la filière « volailles » par exemple, il s'agit bien de sécuriser une activité par l'intermédiaire de la puissance publique et la collectivité et, même territoriale, cela reste la sollicitation de l'argent public.

Après notre maxime sur la nationalisation des pertes et de la privatisation des profits, il va falloir « régionaliser » notre slogan qui n'en est pas un d'ailleurs puisqu'il s'agit que de la réalité.

Ceci dit, le Conseil régional a raison et, oui, en politique on peut agir sur les stratégies pour structurer l'économie.

Le rappel, observé par le CESER, sur la définition de la compétitivité « entendue comme la capacité à améliorer durablement le niveau de vie des habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité » est pour le moins bien à propos.

Ce qui est vrai pour une activité privée de l'alimentation pour une réponse à des productions d'une autre qualité au service des personnes doit, pour le moins, l'être aussi pour un service public de transport ferroviaire par exemple mais également pour le service public de santé.

Nous avons l'occasion d'y revenir dans cette session.

Le CESER réaffirme avec justesse que l'occasion de passer d'un modèle à un autre doit dès lors s'accompagner de pratiques opérationnelles correspondantes en invoquant la question de l'éco-socio-conditionnalité des aides publiques.

Si on va jusqu'au bout du raisonnement, on peut raisonnablement conclure par la répartition des richesses ce qui pose la question de qui les créent ? Pour la CGT, c'est bien évidemment l'intervention humaine, l'intelligence artificielle attendra un peu dans la problématique dont nous parlons dans ce bordereau.

S'agissant de la société « Doux », la page qui se tourne exige quand même de relire le livre du saccage industriel et humain opéré jusqu'à aujourd'hui et le devoir de mémoire ne peut faire l'impasse sur plusieurs responsables qui ne sont pas du côté « de la classe ouvrière ».

La possibilité permise par la loi, sous certaines conditions, d'entrer au capital de sociétés commerciales au titre d'enjeux stratégiques pour de fait « modéliser » une autre économie permet de regarder les modèles agricoles et agroalimentaires bretons en face et de certainement poursuivre dans d'une juste rémunération du travail pour que la fourchette que l'on porte à sa bouche ne soit pas le support d'un goût de désespoir.

Comme de fait exprès, à ce pilier de l'économie bretonne s'ajoute, dans ce bordereau, celui du secteur maritime et, tel que le propose d'ailleurs le CESER au travers ses contributions dans le cadre du projet régional Breizh Cop, les interfaces terre/mer sont à renforcer.

Quand le CESER appelle le Conseil régional à poursuivre son engagement au sein de la Conférence régionale pour la mer et le littoral, pour une adoption rapide de la stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral, il est dans son rôle.

La conférence régionale en question s'est réunie la semaine dernière et si parfois pour diverses raisons il ne faut pas trop tenir compte d'une hiérarchisation dans une liste, on ne peut ignorer celle-ci quand à plusieurs reprises l'ordre des priorités dans le domaine de la mer débute par la préservation du milieu naturel suivi par la question de l'activité et de l'emploi durable au titre du social.

Le Président du Conseil régional a conclu cette Conférence en insistant sur une formulation qui sonne comme un air déjà entendu, en précisant qu'il faille « remettre l'être humain dans son environnement au centre des préoccupations ».

Pour s'attaquer à ce chantier, la CGT a un peu de matériau en magasin qu'elle met à disposition.

En prenant la peine d'examiner les propositions des organisations syndicales et celles de la CGT, les pouvoirs publics se grandiraient à élargir leur expertise qui connaît une tendance lourde à n'utiliser qu'un certain modèle de pensée.